



Bulletin d'inscription

Nom et prénom.....

Date de naissance.....Date d'entrée au Club.....

Rue..... NPA/ville

Tél E-mail

Cotisation à Frs :..... Lieu et date.....

Signature :.....

(Pour les mineurs, signature des parents ou du représentant légal)

Le Club SDS n'est pas responsable des éventuels accidents que la pratique des Arts martiaux peut provoquer.

Chaque nouveau membre est donc tenu de s'assurer personnellement.

Lieu et horaire des cours

DOJO du Club SDS, rue Alexis-Marie-Piaget 73, escalier ouest 3^{ème} étage.

Lundi : 19h00-20h30

Jedi : 19h00-20h30

Prix des cours

Adultes salariés : Frs. 70.- par mois

Etudiants et apprentis : Frs. 55.- par mois

Deux personnes de la même famille bénéficient d'une réduction de Frs.10/mois

Les démissions sont à remettre par email à clubsds@gmail.com pour la fin du mois suivant

Les techniques que vous apprenez peuvent être dangereuses, en aucun cas vous ne devez les utiliser en dehors du dojo dans un but offensif, cela serait contraire à l'esprit même des Arts martiaux et provoquerait votre renvoi immédiat du Club SDS.

Les statuts de l'association sont disponibles à l'adresse suivante

<https://clubsds.files.wordpress.com/2021/09/statuts.pdf>